

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/11/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous préfecture de Cognac  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2023, le 21 Novembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 16/11/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/11/2023.

**Présents** : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, VAN LANDEGHEM Florence, MM : BELLAVOINE Paul, LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOUGIN Brice, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme VARACHAUD Annie à Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, M. LACROIX Hervé à M. MERY Olivier

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

**2023-13-04 – Redevance pour la mise à disposition du terrain de football concernant les associations extérieures à la commune.**

Suite à la demande faite par l'association du club de football de Gimeux, pour la mise à disposition du terrain de football situé chemin de Jette-Feu à Salles d'Angles, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir une convention et de fixer une redevance.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer le montant de la redevance d'occupation du terrain de football à 10 € par jour d'entraînement, à partir du 1er décembre 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à rédiger une convention et à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 28/11/2023

